

Système d'auto-récolte de légumes du pôle Maraîchage

La Coopérative du Chant des Cailles

Manuel du Membre Récolteur - Saison 2023-2024

1. Contexte

a. La Ferme du Chant des Cailles

Initiée en 2012 à Watermael-Boitsfort, par un groupe de citoyens, la “Ferme du Chant des Cailles” est un projet de transition de société axé sur des activités d'agriculture urbaine écologique et participative et sur l'organisation d'activités citoyennes dans le quartier. Au cœur de la cité jardin, elle occupe un terrain de 2,5 ha, mis à sa disposition par la société coopérative de logement du Logis-Floréal dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, signée en 2012. L'originalité et la force de ce projet agricole participatif font que celui-ci est mené à la fois par des citoyens et des agriculteurs professionnels. Après 10 années d'existence, l'expérience est un succès exceptionnel d'un point de vue économique, environnemental et surtout sociétal. En effet, le projet a changé de façon marquante la dynamique du quartier, la convivialité et les échanges.

La Ferme du Chant des Cailles reprend actuellement 4 pôles en son sein :

- un pôle citoyen “**Le Jardin collectif du Chant des Cailles**” permettant aux habitants du quartier de cultiver collectivement un lopin de terre, s'occuper de poules pondeuses, de plantes tinctoriales,....
- un pôle citoyen “**Le Quartier Durable du Chant des Cailles**” qui développe de nombreuses activités dans le quartier (poulailler collectif, épicerie participative, cinéma en plein air, ateliers divers, marché de Noël...) ;
- un pôle professionnel d'élevage de brebis laitières, “**Le Bercaill du Chant des Cailles**”, avec production de fromage et produits dérivés du lait, laine et viande ainsi que la fabrication de jus de pomme. L'éco-paturage vise à remplacer, dans le quartier, les tondeuses à moteur par des tondeuses à 4 pattes en utilisant les brebis retraitées.
- un pôle professionnel “**Le Maraîchage du Chant des Cailles**” qui offre un abonnement à l'auto-récolte de légumes, un abonnement à l'auto-récolte d'aromates, des plantes en pots et des fleurs à couper directement sur le champ;

Un **projet pédagogique** transversal à l'ensemble des pôles développe des activités, des visites et des animations pour les écoles avoisinantes et le public extérieur.

Le terrain que nous occupons est un terrain à bâtir. En 2022, la Ferme du Chant des Cailles ASBL a remporté l'appel à concession pour occuper une partie du terrain Caille pour une durée de 10 ans. Cet appel à concession prévoit également un investissement de notre part dans les aspects de cohésion sociale. La partie occupée par la prairie des



moutons et les fleurs à couper est destinée au développement des constructions.

b. Structures juridiques de la Ferme du Chant des Cailles

La Ferme du Chant des Cailles est constituée de deux structures juridiques :

- **L'ASBL La Ferme du Chant des Cailles** : Créée en 2013, elle fédère et organise l'ensemble des activités qui s'articulent sur et autour du terrain de l'Avenue des Cailles. L'assemblée générale est un lieu central d'orientation et de décision.
- **La Coopérative du Chant des Cailles SCRL-FS** : Créée en 2016, elle est un outil économique et juridique permettant aux pôles professionnels (bergers, maraîchers et herboristes) d'exercer leurs activités.

c. Le pôle du Maraîchage du Chant des Cailles

Les maraîchers du Chant des Cailles ont démarré le système d'auto-récolte de légumes sur abonnement en 2014. Afin de diversifier leurs activités et leurs sources de revenus, d'autres productions se sont ajoutées en dehors de ces abonnements.

Modes de culture

Les maraîchers cultivent des légumes de saison afin d'avoir une offre diversifiée fidèle au rythme des saisons.

Les maraîchers cultivent en respectant les principes de l'agriculture biologique et privilégient les mesures préventives aux mesures curatives. Les variétés de légumes sont essentiellement des variétés de populations reproductives. Les variétés hybrides sont utilisées de manière très restreinte et uniquement lorsqu'il n'y a pas d'autres possibilités. L'ensemble des légumes fournis sont cultivés par l'équipe des maraîchers, sans faire d'achat/revente. La certification à l'agriculture biologique a été obtenue en 2021.

L'auto-récolte de légumes

L'abonnement permet au membre d'avoir accès à une part de la production de légumes des maraîchers. Il partage ce droit avec les autres membres.

L'auto-récolte est un modèle entièrement basé sur la confiance où les membres s'engagent à récolter uniquement pour leur consommation fraîche et personnelle.

Le système d'auto-récolte des légumes sur le Chant des Cailles repose sur le modèle de l'Agriculture Soutenue par la Communauté (ASC). C'est un système alternatif qui garantit un revenu correct aux agriculteurs. Il favorise une solidarité entre les membres et les agriculteurs pour permettre à ceux-ci de continuer à produire et à fournir des produits de qualité. Les risques et les bénéfices sont partagés entre les membres et les agriculteurs. La solidarité entre les membres est, de ce fait, également favorisée. Les producteurs sont ainsi assurés de leur rémunération et peuvent se consacrer à la production.



Autres productions réalisées par les maraîchers

Sur le terrain du Chant des Cailles, les maraîchers cultivent également des fleurs à couper suivant un modèle d'auto-récolte hors abonnement où les fleurs sont payées sur place dans l'urne placée sur cette parcelle.

Des plants à repiquer sont aussi produits pour une vente ponctuelle en mai.

Les maraîchers ont également deux terrains agricole de 1,5 et 3ha situés à Overijse. Ces terrains sont utilisés pour y cultiver, entre-autres, des courges, des oignons et des pommes de terre. La moitié de cette production est destinée aux membres du système d'auto-récolte de légumes et l'autre moitié est destinée à la vente lors de différents événements sur le Chant des Cailles. D'autres légumes sont également cultivés sur cette parcelle et sont entièrement destinés aux abonnés.

Les maraîchers produisent également des aromates commercialisées via un abonnement à l'auto-récolte.

La rémunération des maraîchers et le temps de travail

L'équipe des maraîchers est constituée de 4 personnes permanentes : Caro, Quentin, Tiara et Martin. Durant la saison de production, plusieurs saisonniers, bénévoles et stagiaires viennent renforcer l'équipe. En 2022, les maraîchers permanents et les saisonniers rémunérés ont prestés ensemble environ 4950 heures (2,8 ETP) pour les tâches liées à la production de légumes. Les stagiaires et bénévoles ont réalisé environ l'équivalent (4260 heures - 2,4 ETP). Un total donc de 9110 heures soit 5,2 ETP. Le travail de gestion au sein de la coopérative a nécessité 3000h de travail (1,7 ETP).

Les professionnels de la Coopérative se rémunèrent, depuis le début du projet, avec les recettes liées aux ventes de leurs productions. En 2022, seuls 10% des entrées est réalisé par des subsides ponctuels qui servent à financer un projet spécifique. Ainsi, le projet est indépendant de tout subside structurel. Les professionnels associés de la coopérative mutualisent leurs bénéfices et sont tous payés au même salaire horaire. Cela permet d'avoir une belle et forte cohésion dans le projet. En 2022, le taux horaire commun était de 19,00 euros bruts (cotisations sociales et précompte professionnel non déduit).



2. Fonctionnement du système d'auto-récolte de légumes sur le terrain

a. Principe

Le principe le plus important est que le membre peut prélever les légumes ouverts à la récolte, pour sa consommation fraîche et personnelle.

Le membre ne peut donc pas distribuer des légumes autour de lui, faire des conserves ni du stockage (sauf indication), ni les utiliser pour faire des banquets entre amis...

Le membre s'engage donc à récolter raisonnablement et à partager les récoltes avec les 400 autres membres.

Le système repose sur la confiance et l'auto-régulation.

b. Quantités

Les maraîchers s'engagent à fournir suffisamment de légumes pour couvrir la consommation des membres durant au moins les 35 semaines de la belle saison et le plus possible durant la période hivernale.

Les maraîchers sont tributaires des saisons, des conditions climatiques et des ravageurs. Lorsque la production de certains légumes n'atteint pas le volume espéré, les maraîchers mettent tout en œuvre pour trouver des alternatives permettant d'assurer aux membres suffisamment de diversité à consommer.

À cause des contraintes d'espace de culture, certains légumes comme les brocolis et les choux-fleurs ne sont proposés que de manière ponctuelle durant l'année. Sur 1m², on cultive 2 choux-fleurs ou 180 carottes.

Pour certains légumes, les maraîchers indiqueront, sur le tableau et sur le blog, des quantités disponibles par personne ou par ménage ainsi que par semaine ou par culture. Lorsqu'aucune quantité n'est indiquée, le membre évalue lui-même ce qu'il peut raisonnablement prendre sachant qu'il partage les légumes avec les autres membres. Une fois de plus, tout repose sur la confiance.

c. Le type de légumes cultivés

Il existe de nombreuses variétés pour chaque légume. Les maraîchers offrent un panel de légumes qui assurent au récolteur des légumes connus et des légumes à découvrir.

Les maraîchers cultivent également des aubergines et des poivrons de petites tailles pour assurer une maturité précoce et plus d'assurance de pouvoir récolter des légumes matures en cas de conditions météo défavorables.

d. Modes de récolte des légumes et matériel

Les consignes de récolte sont reprises sur les affichettes placées devant les planches de légumes. Vous y trouverez également les modes de consommation et de



conservation ainsi que des pictogrammes indiquant la partie du légume que vous pouvez utiliser et l'outil nécessaire à la récolte.

Des couteaux et des outils sont prévus sur place à la disposition des membres.

e. Les légumes “ouverts à la récolte”

Plusieurs manières permettent aux abonnés de savoir quels sont les légumes ouverts à la récolte.

Le **blog** reprend la liste des légumes ouverts à la récolte ainsi que toutes les informations utiles pour les récolteurs (se reporter à la section communication ci-dessous). Le membre s'y inscrit par lui-même sur bas d'un lien qu'il recevra par mail en début de saison.

Un **tableau** à l'entrée du chemin d'accès reprend la liste des légumes ouverts à la récolte ainsi que les quantités si elles sont limitées et d'éventuelles remarques.

Les **drapeaux** permettent aux membres de se repérer sur le champ.

- Les drapeaux verts indiquent que les légumes sont ouverts à la récolte et que la règle sur les quantités est d'application
- Les drapeaux rouges indiquent que les légumes sont ouverts à la récolte et qu'ils doivent partir au plus vite. Il n'y a plus de restriction de quantité.

Quand aucune information n'est disponible et/ou qu'aucun drapeau n'est placé, c'est que les légumes sont en cours de croissance ou d'attente. Ils ne peuvent pas être récoltés.

f. Les terrains d'Overijse et leurs productions

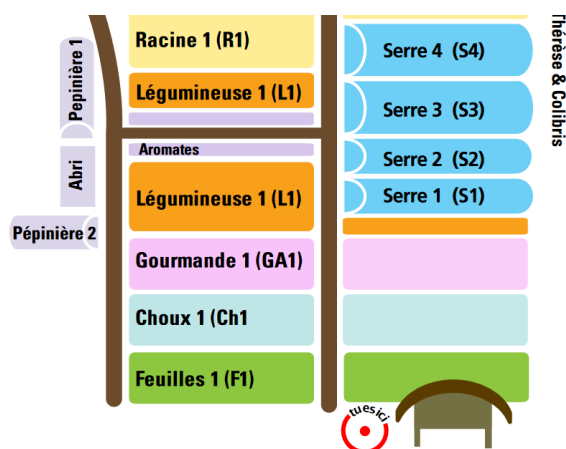
Le terrain du Chant des Cailles étant limité, les maraîchers utilisent depuis 5 ans un terrain à Overijse auquel s'est ajouté récemment un second terrain. Nous y cultivons des courges, des pommes de terre, des oignons et d'autres légumes.

La moitié des courges, des oignons et des pommes de terre ainsi que les autres légumes sont à destination de membres de l'auto-récolte. Ils sont acheminés, déjà récoltés, lorsque ces légumes sont matures et sont stockés dans la serre pépinière 2 (voir plan ci dessous). Vous êtes donc invités à venir vous servir dans cette serre lors des arrivages.

g. Surplus de légumes

Lorsque les légumes restent en drapeau rouge plus d'une semaine, les maraîchers se donnent la possibilité d'écouler les légumes via d'autres canaux. Les canaux de l'aide sociale sont privilégiés. En 2023, il est prévu, entre-autre, de fournir les légumes à la maison de quartier des Cités Jardins pour leurs cours de cuisine.





h. Les règles à respecter sur le terrain

Sur la parcelle de maraîchage, les règles suivantes sont d'application :

- Respecter le sol et les cultures
- Marcher uniquement dans les chemins et jamais sur les cultures.
- Réaliser ses récoltes entre le lever et le coucher du soleil.
- Remettre le matériel, y compris les couteaux, à leur place
- Si les serres sont ouvertes ou fermées, les laisser dans cette configuration
- Les parents sont responsables de leurs enfants et des dégâts qu'ils pourraient causer.
- Respecter les consignes de récolte et les quantités indiquées.
- Les robinets d'eau sont à destination exclusive des maraîchers

i. Prévention et constat d'infraction

Les légumes cultivés sur le Chant des Cailles appartiennent exclusivement aux membres en règle de paiement. Les membres sont dès lors légitimés pour questionner les personnes lorsqu'ils constatent d'éventuels abus, des vols ou tout autre comportement susceptible d'être nuisible au projet.

Afin que les membres se reconnaissent entre eux, nous avons mis plusieurs recommandations en place:

- participer aux chantiers collectifs et à la réunion bilan
- participer aux drinks pour les membres
- communiquer entre vous lorsque vous êtes sur le champ

Lors de votre première inscription, il vous est demandé de nous envoyer une photo de famille pour l'insérer dans un album des membres. Cet album est communiqué exclusivement aux autres membres, avec votre accord.

Si toutefois, vous deviez constater une situation à laquelle vous n'avez pas pu faire face, veuillez contacter les maraîchers (coordonnées ci-dessous).



3. Formalités administratives d'adhésion au système d'auto-récolte

a. Inscription

Un abonnement permet au membre d'avoir accès à **une** part de la production de légumes des maraîchers pour une période de 12 mois (du 1er mai 2022 au 30 avril 2023). Il partage ce droit avec quelques 400 autres membres.

Le membre s'engage donc à **prendre autant d'abonnements que de personnes dont est composé son ménage** et remplira un contrat par ménage. Il s'engage à déterminer le montant de son abonnement en fonction de ses moyens financiers et vise une solidarité tant avec les producteurs qu'avec les autres membres.

Afin de favoriser la dynamique de quartier, seuls sont acceptés les personnes habitantes dans un rayon de moins de 1,5km à vol d'oiseau autour du champ.

Les locataires sociaux de la Coopérative du Logis-Floréal ont la priorité pour l'accès à l'abonnement à l'auto-récolte de légumes.

b. Abonnements saison 2023-2024

Afin de favoriser la solidarité entre les membres, nous avons mis en place un montant d'abonnement variable. Les montants en dessous de la moyenne sont réservés uniquement aux personnes ayant de grosses difficultés financières. Les personnes payant un montant au-dessus de la moyenne soutiennent donc des personnes moins favorisées ainsi que les maraîchers et les autres producteurs de la coopérative. Au total, le prix payé par tous les membres adultes doit atteindre **la moyenne de 425 € par adulte et par an**.

L'inflation économique de cette dernière année est également à l'œuvre au niveau des coûts liés à la production de légumes. C'est pourquoi nous sommes contraints d'augmenter le montant des abonnements cette saison. Afin de ne pas trop impacter les ménages à faibles revenus et de poursuivre nos engagements avec le Logis-Floréal nous gardons cependant le prix minimum intact mais augmentons le prix moyen et le prix maximum.

Les **montants des abonnements** sont les suivants :

- Pour les **adultes** (plus de 18 ans): la fourchette supérieure va de **425 € à 570 €**. La fourchette inférieure va de 280 € à 425 €. Ce montant peut paraître élevé, mais divisé par 365 jours sur une année, cela revient, en moyenne, à 1,16 € par adulte et par jour pour toutes vos récoltes de légumes.
- Pour les **enfants** (de 1 an à 17 ans): la fourchette supérieure va de **23,60 € à 31,60 €**. La fourchette inférieure va de 15,60 € à 23,60 €. Ce montant est à multiplier par l'âge de l'enfant.



Détails prix enfant :

Âge	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Prix min (€)	0	15,6	31,2	46,8	62,4	78	93,6	109,2	124,8	140,4
Prix moyen (€)	0	23,6	47,2	70,8	94,4	118	141,6	165,2	188,8	212,4
Prix max (€)	0	31,6	63,2	94,8	126,4	158	189,6	221,2	252,8	284,4

Âge	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Prix min (€)	156	171,6	187,2	202,8	218,4	234	249,6	265,2	280
Prix moyen (€)	236	259,6	283,2	306,8	330,4	354	377,6	401,2	425
Prix max (€)	316	347,6	379,2	410,8	442,4	474	505,6	537,2	570

Un fractionnement du paiement est possible. (voir conditions ci-dessous)

Des **cas particuliers** existent :

- Pour les enfants en garde alternée, vous pouvez compter la moitié de l'abonnement normal.
- Pour les enfants en kot la semaine et présents le week-end, vous pouvez compter 2/7ème de l'abonnement normal.

Toute autre exception doit faire l'objet d'une discussion avec les maraîchers.

c. Modalités de paiement

Lorsque toutes les inscriptions seront enregistrées, nous vous enverrons un mail vous invitant à payer le montant auquel vous vous êtes engagés. Ce montant est indiqué dans le mail automatique que vous recevez à l'issue du remplissage du formulaire d'inscription.

Délai de paiement et fractionnement

1/ Les membres ont la possibilité de payer l'ensemble du montant de l'abonnement, **en début de saison**, en une, deux ou trois fois. Ce mode est privilégié afin de pouvoir couvrir les dépenses. Ces échéances sont prolongées d'un mois pour les nouveaux membres.

- En une fois : avant le 15 mars.
- En deux fois : une moitié avant le 15 mars, l'autre moitié avant le 15 avril.
- En trois fois : un tiers avant le 15 mars, un tiers avant le 15 avril et un tiers avant le 15 mai.

2/ Il y a également la possibilité de payer **par mensualité** si le membre en éprouve le besoin. Dans ce cas, les versements auront lieu le 1er jour ouvrable de chaque mois, du 1er avril 2023 au 1er mars 2024. Un mois d'avance est demandé afin de formaliser



l'engagement. Le membre s'engage à mettre en place un ordre permanent auprès de sa banque.

Communication

Lors du paiement, veuillez indiquer les noms de famille de votre ménage et le mode de fractionnement en communication. (paiement en une fois : 1/1 ; paiement en deux fois : 1/2, 2/2 ; paiement en trois fois : 1/3, 2/3, 3/3; paiement par mensualité : mensualité)

Tout abonnement n'ayant pas été entièrement acquitté à l'échéance est réputé non valable. Les maraîchers peuvent alors décider d'octroyer la part de production à une autre personne.

d. Vacances

En cas d'**absence de 3 semaines ou plus**, les membres peuvent faire profiter de leur abonnement à un remplaçant aux conditions suivantes :

- une seule et même personne ou ménage peut vous remplacer pendant toute la durée de votre absence
- ce ménage ne peut pas compter plus de membres que le vôtre
- informer les remplaçants des engagements de ce contrat
- venir avec les remplaçants au moins une fois sur le champ et les présenter en personne à Caroline Küpker, Quentin Caberghs ou Martin Philippart au plus tard 15 jours avant leur départ.
- envoyer un email à lemaraichage@chantdescailles.be au plus tard 15 jours avant leur départ en mentionnant les coordonnées et en joignant une photo des remplaçants.

e. Contrat

Les membres souscrivent à l'abonnement d'auto-récolte des maraîchers à l'aide d'un contrat en ligne.

Une copie des données encodées dans ce contrat vous sera envoyée par mail. Conservez le précieusement car il vous servira pour effectuer votre paiement.

Dans le cadre du règlement européen RGPD concernant les données à caractère personnel, nous utiliserons les données rassemblées uniquement aux fins du projet. Elles ne seront en aucun cas divulguées.

f. Séance d'initiation à la récolte

Afin d'informer les nouveaux membres des modalités de récoltes et des règles à respecter sur le terrain, au moins une personne par ménage doit **obligatoirement** participer à au moins une séance d'initiation à la récolte. Les dates et heures de ces événements sont indiquées dans l'agenda ci-dessous.



g. Modalité de sortie du projet

Nous demandons aux membres qui souhaitent quitter le projet en fin d'année de récolte de nous le communiquer au plus tard avant la fin du mois de janvier afin que nous puissions transmettre leur abonnement à une personne de la liste d'attente.

Si le départ devait se faire en cours de saison, différentes solutions existent:

Soit vous trouvez vous-même un remplaçant, avec les mêmes conditions que les départs en congés de plus de 3 semaines. Soit les maraîchers trouvent un remplaçant et le membre s'engage à poursuivre son abonnement jusqu'à ce qu'une nouvelle personne soit trouvée.

Dans le cas où le nombre de membres devrait être réduit, les membres arrivés en dernier seront les premiers à devoir quitter le projet.

Les membres sont autorisés à faire une pause d'un an pour autant qu'ils le communiquent. Dans le cas contraire, vous devrez vous remettre sur la liste d'attente et attendre votre tour.

Tout membre qui, après négociation, ne respecte pas les règles de l'abonnement d'auto-récolte se verra contraint d'abandonner son abonnement.

h. Liste d'attente

Actuellement, les coordonnées des personnes désireuses de s'inscrire au système d'auto-récolte sont consignées sur une liste d'attente. Au 1er janvier 2023, cette liste rassemble plus de 630 personnes.

Si vos connaissances souhaitent s'inscrire sur cette liste, il suffit de remplir le formulaire "liste d'attente" accessible depuis le site www.chantdescailles.be sur la page du maraîchage.

4. Communication interne

Au cours de l'année, vous recevrez des communications par différents canaux :

- le Blog

Le blog reprend toutes les consignes de récolte des légumes, une liste actualisée des légumes ouverts à la récolte, des recettes, un rappel de l'agenda et des communications importantes qui vous concernent. Il est consultable à l'adresse suivante : <http://maraichersduchantdescailles.blogspot.com>

Vous recevrez les dernières informations automatiquement dans votre boîte mail.

Ce blog est accessible au grand public.

- le mail

Pour des communications personnelles ou qui concernent uniquement les membres de l'auto-récolte, vous recevrez des mails de notre part.



- **la mailing liste** de La Ferme du Chant des Cailles
- **le tableau** pour les membres sur le champ :

Il reprend les informations sur les légumes à récolter ainsi que les dates des prochains événements.

5. Participation à la vie du maraîchage et de la Ferme

La participation concrète aux activités du maraîchage et de la Ferme fait partie intégrante du projet et de ses valeurs. Elle permet de créer du lien entre les membres, de s'imprégner de la réalité du terrain, de profiter de bons moments, de soutenir les maraîchers dans les tâches de production et de maintien de la beauté du site.

Pour bénéficier de l'abonnement aux légumes en auto-récolte, au moins une personne du ménage doit s'impliquer dans au moins un des moyens de participation de la vie du maraîchage et/ou plus largement du mouvement de la Ferme.

Les différents moyens sont les suivants et sont détaillés dans la suite du manuel :

- participer à un chantier collectif
- participer à une demande d'aide ponctuelle
- participer à une des 4 équipes de travail
- participer à l'enquête de satisfaction et à la réunion bilan
- prendre de nouvelles parts de coopérative
- s'investir dans l'ASBL La Ferme du Chant des Cailles

Les options sont variées et permettent à tous les profils de membres de trouver la formule qui lui est la plus adéquate. Lors de votre inscription, il vous est demandé de vous engager à réaliser au moins un de ces moyens de participation.

Votre participation est extrêmement précieuse et nous vous en remercions d'avance. Sans celle-ci nous ne pourrions faire vivre ce projet tel qu'il existe.

Si malheureusement ces engagements s'avèreraient trop contraignant pour vous, nous vous inviterons à réfléchir ensemble à une autre solution qui vous conviendrait mieux, par exemple un panier de légumes via le Gasap du Chant des Cailles, formule qui demande moins de temps et d'engagement.



a. Chantiers collectifs

Les chantiers collectifs sont des moments où tout un chacun, qu'il soit membre ou pas, a la possibilité de participer aux travaux des maraîchers. C'est un moment convivial où s'expriment les solidarités et se tissent des liens entre membres, maraîchers et habitants du quartier. Afin de garantir cette dynamique, ce serait chouette que les membres participent à au moins un chantier collectif par saison de récolte. Il n'est pas indispensable de se libérer toute une journée, même quelques heures suffisent à créer du lien et donner un coup de main. Il y a des activités pour tous les âges, toutes les forces et toutes les conditions physiques. Le chantier est organisé tous les premiers samedis du mois (voir agenda ci-dessous), sauf en décembre et janvier. Il débute à 10h et se clôture à 17h. Une auberge espagnole est organisée à 13h.

b. Réunion Bilan et questionnaire de satisfaction

La réunion bilan est organisée une fois par an en fin d'année (voir agenda ci-dessous). C'est l'occasion de faire le point sur la saison écoulée. Nous y faisons un résumé de la manière dont les membres ont vécu la saison. Ce bilan se base en partie sur les réponses au questionnaire de retour d'expérience que nous vous envoyons vers le mois d'octobre. Il nous est donc très important que vous y répondiez. Nous abordons également la manière dont les maraîchers ont vécu cette saison ainsi que les perspectives pour l'année suivante. C'est l'occasion de partager de nombreuses informations qui concernent tous les membres.

La réunion bilan se clôture par un moment convivial.

c. Les 4 équipes de travail

En 2023, sept équipes de membres sont mises sur pied :

- L'équipe **ARROSAGE** : au moins 12 personnes se relaient pour arroser les plantes dans les serres pépinières, 2 à 3 fois par jour pendant les week-ends et jours fériés de mars à septembre. Une formation est organisée en début de saison et un calendrier permet à chacun de s'inscrire pour les différents jours. Personne de contact: Caro.
- Equipe **RECETTES** : 2 personnes alimentent le blog avec une série de recettes permettant de cuisiner les légumes de saison. Personne de contact: Caro.
- Equipe **DISTRIBUTION** : 4 personnes récoltent et acheminent des légumes chez des membres en difficulté de mobilité temporaire. Personne de contact: Quentin.
- Equipe **PARRAINAGE** des nouveaux : 15 personnes accompagnent les nouveaux inscrits à trouver leurs repères au sein du projet de maraîchage et de la Ferme. 2 rencontres s'organisent entre le parrain et le nouveau membre. Personne de contact: Martin.



Si vous souhaitez faire partie d'une de ces équipes, vous pouvez vous manifester lors de votre inscription ou auprès de la personne de contact indiquée. Les coordonnées sont reprises ci-dessous.

d. Prendre de nouvelles parts de la Coopérative

Le projet de maraîchage appartient entièrement à la Coopérative du Chant des Cailles depuis sa création fin 2016. Tout coopérateur en devient copropriétaire. En devenant coopérateur, les projets professionnels de la Ferme du Chant des Cailles sont davantage soutenus, assurant une meilleure pérennisation et l'émergence de nouveaux projets porteurs pour tous.

Pour devenir coopérateur et prendre de nouvelles parts, il vous suffit de souscrire à au moins une part de coopérative d'une valeur nominale de 100 euros et de remplir un formulaire d'inscription de coopérateur. Pour ce faire, rendez-vous sur ce lien :

<http://www.chantdescailles.be/la-cooperative/devenir-cooperateur/>

Vous serez alors invité à participer aux assemblées générales de la coopérative.

e. Devenir membre de l'ASBL La Ferme du Chant des Cailles

Afin de devenir membre de l'ASBL La Ferme du Chant des Cailles, il vous suffit d'envoyer un mail de motivation à ca@lists.chantdescailles.be et de trouver deux parrains. Vous serez alors invité aux assemblées générales et vous pourrez vous impliquer dès votre seconde participation à ces assemblées. Une cotisation annuelle de minimum 10 euros vous sera demandée.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la coopérative et de l'asbl du 17 novembre 2018, il a été décidé que toutes les personnes ayant souscrit un abonnement au maraîchage deviennent automatiquement membres adhérent de l'ASBL.

f. Autres possibilités d'engagement

Différentes autres possibilités existent pour s'investir dans notre beau projet. Il y a notamment l'organisation de fêtes et d'événements pour lesquels vous serez sollicités.



6. Contacts

Pour toute question, remarque, proposition ou suggestion, vous pouvez vous adresser à vos maraîchers:

Par Téléphone:

- Caro: 0485/23.42.51
- Quentin : 0472/57.98.58
- Martin: 0489/909.606
- Tiara : 0499/17.20.82

Par mail : lemaraichage@chantdescailles.be

Par courrier:

La Coopérative du Chant des Cailles SCRL-FS
Avenue Léopold Wiener, 67 - 1170 Watermael-Boitsfort

Coordonnées TVA et bancaires :

TVA: BE0667.974.464

BNP Paribas Fortis BE05 0018 0623 4875 - BIC: GEBABEBB



7. L'agenda de la saison 2023-2024

Date	Événement
Samedi 4 février de 10 à 17h	8 ^{ème} chantier collectif
5 février	Clôture des réinscriptions des membres 2022
Samedi 4 mars de 10 à 17h	9 ^{ème} chantier collectif
Samedi 1 avril de 10 à 17h	10 ^{ème} chantier collectif
1er avril	Clôture des inscriptions des nouveaux membres
Mercredi 26 avril à 18h	1 ^{ère} séance d'accueil pour les nouveaux membres (durée 1h30).
Dimanche 29 avril à 16h	2 ^{ème} et dernière séance d'initiation à la récolte pour les nouveaux membres (durée 1h30)
Samedi 29 et Dimanche 30 avril	Vente de plants
1er mai	Démarrage de la nouvelle saison
Samedi 6 mai de 10 à 17h	1 ^{er} chantier collectif
Samedi 3 juin de 10 à 17h	2 ^{ème} chantier collectif
mardi 21 juin dès 18h30	Drink du solstice d'été.
Samedi 1 juillet de 10 à 17h	3 ^{ème} chantier collectif
Samedi 5 août de 10 à 17h	4 ^{ème} chantier collectif
Samedi 2 septembre de 10 à 17h	5 ^{ème} chantier collectif
A confirmer	Fête de septembre
Samedi 7 octobre de 10 à 17h	6 ^{ème} chantier collectif
Samedi 4 novembre de 10 à 17h	7 ^{ème} chantier collectif
Vendredi 8 décembre 18h30	Réunion BILAN de l'année
31 janvier 2024	Clôture des inscriptions pour les membres de 2022
Samedi 3 février 2024 de 10 à 17h	8 ^{ème} chantier collectif
Samedi 2 mars 2024 de 10 à 17h	9 ^{ème} chantier collectif
Samedi 6 avril 2024 de 10 à 17h	10 ^{ème} chantier collectif

